

Directive Covid-19

Par la présente, nous vous soumettons notre plan d'action Covid-19. Il sera appliqué et scrupuleusement respecté dès sa parution et jusqu'à nouvel avis. En ce sens, les mesures suivantes seront appliquées :

Tout gymnaste, moniteur, aide-moniteur et accompagnateur ayant un ou des symptômes Covid-19 annoncés par l'OFSP et le canton de Vaud ne sera nullement admis lors des entraînements.

Toute personne souffrant de symptômes doit le communiquer sans délai à son moniteur ou au comité.

Seuls les gymnastes et moniteurs peuvent se trouver dans l'enceinte des complexes sportifs.

Les parents ou accompagnateurs de gymnastes doivent rester à l'extérieur des bâtiments.

Les gymnastes sont accueillis et restitués **à des points de rencontre** se trouvant à l'extérieur des bâtiments par les moniteurs.

Site du Chêne	→	Accueil porte côté Jura (entrée cours des écoles)
	→	Restitution porte côté lac (sortie terrain de foot)
Site de Pré-Baulan	→	Couvert des tables à pique-nique

La traçabilité des membres présents en salle sera appliquée et vérifiée par notre responsable Covid, avec l'appui du comité.

Les entraînements seront également adaptés à la situation afin de garantir la plus grande sécurité sanitaire.

(Aucun sport de contact, tels que foot, volley, etc., n'est autorisé. Prière de vous référer à la liste du canton de Vaud).

L'accès aux vestiaires reste strictement interdit. Nous vous recommandons de venir équipés chaudement lors de chaque entraînement (attente à l'extérieur).

Une distance physique de 1,5m sera appliquée. Les contacts sont interdits.

Des masques ainsi que du désinfectant seront à disposition dans toutes nos salles de sport **en cas d'oubli**.

Toutes les mesures énoncées ci-dessus sont applicables à toutes et tous.

Personnes de plus de 12 ans révolus - directive complémentaire ci-dessous :

Les gymnastes, moniteurs et aide-moniteurs **de plus de 12 ans doivent porter le masque en tout temps.**

En cas d'effort trop intense, le masque peut être retiré, pour autant que les distances soient respectées (minimum 15m² de surface pour les plus de 12 ans).

Groupe actifs (+16ans) ou groupes d'âges mixtes - directives complémentaire :

Les groupes actifs sont limités à **20 personnes en salle par bloc de 5 personnes bien distincts, moniteur compris** (division de la salle en 4 parties).

Ses blocs de 5 personnes max, **entrent dans la salle à des horaires différents sans croisement physique avec d'autre bloc.**

En cas d'effort trop intense, le masque peut être retiré, pour autant que les distances soient respectées (**minimum 15m² de surface exclusive dans son groupe de 5**).

Cette règle s'applique également aux groupes d'âges mixtes, soit au maximum 20 personnes de plus de 16 ans par cours en blocs de 5 bien distincts.

Un moniteur par groupe de bloc de 5 (concrètement 4 gymnastes par bloc).

Le moniteur peut donner un cours pour plusieurs blocs uniquement s'il n'interagit pas entre les différents groupes.
